

**DEMANDE DE RECTIFICATION EN VUE DE SUPPRIMER
LE DOUBLE TIRET DANS LES ACTES DE L'ETAT CIVIL**

**Procureur de la République près le tribunal de grande instance compétent
(1) :**

Identité du demandeur :

Nom de famille :

Prénom(s) :

Adresse

N° de téléphone :

Référence des actes d'état civil dont la rectification est demandée

- Acte de naissance :

Date et lieu de naissance :

- Acte de mariage :

Célébré le..... à.....

Date :

Signature :

Par la présente, le soussigné demande à ce que le ou les actes de l'état civil ci-dessus soient rectifiés en ce sens que le « double tiret » séparant les vocables formant son nom soit remplacé par un simple espace.

(1) le tribunal compétent est celui du lieu où a été établi l'acte de naissance des enfants concernés, et non le lieu de résidence du parent demandeur. Ainsi, lorsque l'acte de naissance et l'acte de mariage ont été établis dans le ressort de tribunaux de grande instance différents, une demande par parquet compétent doit être effectuée.
Le demandeur doit joindre la photocopie d'une pièce d'identité ainsi que la copie intégrale de son acte de naissance, la copie intégrale de son acte de mariage ou la photocopie de son livret de famille.